

**ERNST & YOUNG Audit**

Le Compans – Immeuble B  
1, place Alfonse Jourdain  
B.P. 98536  
31685 Toulouse Cedex 6  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Versailles

**EXCO SOCODEC**

51, avenue Françoise Giroud  
B.P. 16601 - Parc Valmy  
21066 DIJON CEDEX

Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie de Dijon

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE  
CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

269 Faubourg Croncels  
10080 TROYES CEDEX

---

**Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées**

---

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

# **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

269 Faubourg Croncels  
10080 TROYES CEDEX

---

## **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées**

---

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.225-40 du Code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Avec la société Icauna Finances S.A.**

**Personnes concernées :**

- Monsieur Michel Dombrecht,
- Monsieur Bernard Moissette.

**Nature et objet :**

Votre Caisse Régionale a renouvelé l'engagement donné à Icauna Finances S.A. de la soutenir financièrement en cas de besoin.

**Modalités :**

Cette convention n'a pas eu d'effet au titre de l'exercice 2018.

Toulouse et Dijon, le 06 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit



Frank ASTOUX

EXCO SOCODEC



Olivier GALLETZOT